



Ville de Vaujours

CERTIFICAT TACITE A UN PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Service Urbanisme - DB/ST/ TD/ NB

Demande déposée le 17/08/2020		Complété le 20/10/2020	N° PC 093 074 20 C0011
Par :	MONSIEUR [REDACTED] ET MONSIEUR [REDACTED]		
Demeurant à :	42 RUE DE COUBRON – 93410 VAUJOURS		Surface de plancher créée : 83.20 m²
Pour :	CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE		Nb de logements : 1
Sur un terrain sis à	46 BIS AVENUE DU GENERAL DE GAULLE – 93410 VAUJOURS		Nb de bâtiments :
Cadastré:	A 1250 (Lot A)		Destination : HABITATION

ARRETE MUNICIPAL n° 21/177

Le Maire de la commune de Vaujours certifie que Monsieur [REDACTED] ET [REDACTED] sont titulaires d'une autorisation tacite au permis de construire enregistré sous le numéro PC 093 074 20 C0011 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 20 décembre 2020.

L'arrêté 21/083 du 1^{er} mars 2021 apporte les prescriptions des concessionnaires ayant transmis leurs avis et observations dans les temps impartis de l'instruction.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du Code de l'Urbanisme.

Vaujours, le 11 mai 2021



Le Maire,


DOMINIQUE BAILLY
Vice Président de Grand Paris –Grand Est

OBSERVATIONS :

Le pétitionnaire est informé qu'il devra s'acquitter de la Taxe d'Aménagement (TA) dont le montant lui sera notifié ultérieurement. La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L424-7 du Code de l'Urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa notification au demandeur et de sa transmission.